

DEMANDE DE PASSEPORT OU CNI

MAIRIE DE LA REOLE UNIQUEMENT SUR RDV (☎ 05 56 61 10 11)

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR (personne majeure et mineure) LE JOUR DU DÉPÔT
ET DE LA REMISE DU PASSEPORT

HORAIRES BUREAU DES PASSEPORTS / CNI

Lundi : 13H30-18H

Mardi : 13H30-16H

Mercredi : 9H00-11H30 / 13H30-16H

Jeudi : 16H00-18H00

Vendredi : 10H-11H30

- Réaliser la pré-demande sur www.service-public.fr et l'imprimer
- Si vous n'avez pas internet, merci de bien vouloir récupérer un dossier CERFA à la mairie de votre domicile et le remplir au **stylo noir***
- 2 photos d'identité récentes (sans rayure, ni pliure, conforme aux normes)
 - 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (avis d'imposition, facture électricité/eau, téléphone...)
 - Si vous êtes hébergé : un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + une attestation manuscrite signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois + l'original de la pièce d'identité de l'hébergeant
 - ancienne carte / ancien passeport ou déclaration de perte
 - 1 copie de l'acte de naissance datée de **moins de 3 mois** (*inutile pour les personnes nées dans une commune reliée à COMEDEC*)
 - Pour les personnes mineures : pièce d'identité du père ou de la mère (accompagnateur le jour du rendez-vous)

PASSEPORT

- 1 timbre fiscal de 86€ pour les personnes majeurs
- 1 timbre fiscal de 42€ pour les mineurs de plus de 15 ans
- 1 timbre fiscal de 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans

CARTE D'IDENTITÉ

- 1 timbre fiscal de 25€ en cas de perte ou vol de la CNI

En cas de changement d'état civil, fournir le justificatif correspondant (acte de mariage, jugement de divorce...)

Enfant mineur de parents divorcés ou séparés:

- jugement de divorce ou de séparation
 - accord de l'autre parent pour autorisation du nom d'usage
 - si mineur en résidence alternée, fournir un justificatif de domicile de l'autre parent
- ainsi que sa CNI